

TRANSPORTS EN TOUS GENRES

VISINAND FRÈRES - VALLORBE

Tél. 84288

„La Source“

Tél. 84288

Vallorbe, le 18 août 1964,

Municipalité du feu
Messieurs.

Nous venons par la présente
vous demander si vous seriez
vendeurs de vos racines de gentiane
sur vos montagnes, nous offrons
fr 6 les 100 kg (sur francs) arrachage
et automne.

En espérant de recevoir votre accord
agréz messieurs nos respectueuses
salutations.

Visinand frères.

Teipung
~~Combrancin~~
Combrancin

MM. VISINAND Frères
entrepreneurs

V A L L O R B E
=====

Gentiane du pâturage Ordon- Moïse-Cart.

Messieurs.

Vous avez fait savoir que vous seriez preneurs de lagentiane du pâturage de Chez Moïse-Cart, en plus des montagnes de Combenoire et de la Tépaz.

La Municipalité est d'accord de vous céder encore cette pâture selon les mêmes conditions que les deux autres.

Veillez agréer MM. nos salutations distinguées.

Sanjouis

MM. VISINAND Frères

VALLORBE
=====

Extraction de gentiane - Chalet Hermann et Bonhomme;

MM.

Notre syndic nous a fait part de votre demande pour obtenir la gentiane de nos pâturages.

La Municipalité du Lieu est d'accord de vous céder les pâtures du Chalet Hermann et du Bonhomme.

Conditions: N. 6.- les 100 kgs, contrôle à effectuer en présence de nos gardes forestiers.

Nous comptons sur une extraction propre et remise en état des lieux.

Veillez agréer MM. nos salutations distinguées et nos sentiments les meilleurs.

Saufoley

15 août 1967

MM. VISINAND Frères
entrepreneurs
VALLORBE
=====

Extraction de gentiane

MM.

Nous constatons que vous continuez à exploiter la gentiane sur nos pâturages, ceci souvent à notre insu et sans en faire la demande au préalable.

Si nous vous avons vendu notre gentiane sur certains pâturages, au cours de ces dernières années, nous n'entendons nullement vous en accorder la concession en permanence et cela sur l'ensemble de notre territoire.

D'autre part, nous n'avons pratiquement pas de comptes pour le paiement, ce qui nous étonne puisqu'il était convenu que vous donneriez le bon de pesage pour chaque camion.

Enfin, nos cabanes et refuges sont à la disposition du public et non destinées à loger votre personnel, ceci sauf autorisation à demander à la Municipalité.

Veuillez vous conformer aux instructions ci-dessus.

Dans l'attente, nous vous présentons MM. nos salutations distinguées.

Sanfoullas

*com e ven
forêt*

30 septembre 1967

MM. VISINAND Frères
entrepreneurs
VALLORBE
=====

Extraction de gentiane dans nos pâturages.

Messieurs.

Comme vous l'avez sans doute appris, M. René Meylan, distillateur a remis son commerce à M. Adrien Rochat des Charbonnières.

C'est un commerce dans la commune qui subsiste; de ce fait, nous allons réserver la production de gentiane à M. Rochat comme nous le faisons précédemment pour M. Meylan.

Ainsi donc, nous ne pourrons désormais plus vous laisser exploiter sur notre territoire et vous accordons jusqu'à fin octobre pour évacuer tous vos chantiers chez nous.

Nous vous dirons encore notre surprise du peu de bulletins de pesées enregistrés à ce jour.

Veillez agréer MM. nos salutations distinguées.

Sanfocci

Pesage de la gentiane à la Muratte en automne 1978, avec pour acteurs les frères Visinand, acheteur, Urbain Rochat, arracheur, Gaston Rochat son père, l'homme au carnet, et le photographe.







